Insee Analyses
Franche-Comté

N° 10
Juin 2015

En Bourgogne Franche-Comté, des inégalités et une pauvreté plus faibles que la moyenne

Le niveau de vie médian des habitants de Bourgogne Franche-Comté est de 19 410 euros en 2012. Il est plus faible qu'en moyenne en France métropolitaine. Les inégalités et la pauvreté sont également plus réduites dans la région. Un habitant sur huit est en situation de pauvreté monétaire. C'est dans les couronnes des grandes aires urbaines que les niveaux de vie sont les plus élevés et les plus homogènes, alors qu'ils sont davantage dispersés dans les pôles. La pauvreté se concentre dans les villes-centres des grandes aires urbaines. Mais le risque de pauvreté existe aussi dans les territoires éloignés de l'influence des grandes villes, notamment dans la Nièvre, l'Yonne et la Haute-Saône, dans les espaces isolés et dans une partie des petites ou moyennes aires. Les habitants des communes proches de la frontière suisse, qui ont des revenus médians plus élevés qu'en moyenne régionale, sont davantage protégés du risque de pauvreté. Les familles monoparentales et les chômeurs sont les plus exposés au risque de pauvreté. Les 10 % des personnes les plus pauvres dépendent fortement des prestations sociales. À l'autre extrémité de l'échelle, les revenus du patrimoine contribuent pour un quart au revenu disponible des 10 % les plus riches.

Christine Lecrenais, Céline Silactchom, Insee Bourgogne
Jérôme Bourgeois, Audrey Mirault, Insee Franche-Comté

En Bourgogne Franche-Comté, la moitié de la population a un niveau de vie supérieur à 19 410 euros en 2012, plus faible de 370 euros que la moyenne métropolitaine. Ce niveau de vie médian est similaire à celui des régions Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

L'Île-de-France et Rhône-Alpes Auvergne sont les régions aux niveaux de vie médians les plus élevés, le Nord-Pas-de-Calais Picardie et la Corse, celles aux niveaux les plus faibles. La Bourgogne Franche-Comté est la troisième région la moins inégalitaire de France métropolitaine, au même niveau que la Normandie et le Centre-Val de Loire, et derrière la Bretagne et les Pays de la Loire.

1 Couronnes des grands pôles urbains : niveau de vie médian élevé et faible taux de pauvreté

Catégorie de communes	Niveau de vie (en euros)				Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes sous le seuil de pauvreté
	1er décile (D1)	médian	9e décile (D9)	Rapport interdéciles (D9/D1)		
Grands pôles urbains	10 180	18 850	34 520	3,4	15,9	154 200
Couronnes des grands pôles urbains	12 570	20 800	34 550	2,7	8,0	54 700
Communes multi-polarisées des grands pôles	11 470	19 320	32 300	2,8	11,3	21 800
Moyens pôles	9 710	17 490	30 900	3,2	18,4	21 300
Couronnes des moyens pôles	11 780	19 250	31 750	2,7	10,3	4 400
Petits pôles	10 550	18 630	33 830	3,2	14,7	24 300
Couronnes des petits pôles	11 670	19 300	32 010	2,7	10,6	3 200
Autres communes multi-polarisées	11 200	18 900	31 650	2,8	12,4	30 800
Communes isolées hors influence des pôles	11 010	19 520	37 000	3,4	12,8	37 300
Bourgogne Franche-Comté	**11 010**	**19 410**	**34 150**	**3,1**	**12,8**	**352 000**
France métropolitaine	**10 500**	**19 790**	**37 240**	**3,5**	**14,3**	**8 850 692**

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Insee

Bourgogne Franche-Comté, une région parmi les moins inégalitaires

L'échelle des niveaux de vie est plus resserrée dans la région. Les 10 % des ménages les plus modestes disposent d'un niveau de vie inférieur à 11 000 euros, soit 500 euros de plus qu'au niveau métropolitain. À l'autre extrémité de la distribution, les 10 % des ménages les plus aisés disposent d'un niveau de vie d'au moins 34 150 euros, inférieur de 3 100 euros à celui de la métropole. De ce fait, les inégalités de niveau de vie, mesurées par le rapport interdéciles, sont moins prononcées qu'au plan national. Ce rapport entre hauts et bas revenus est de 3,1 en Bourgogne Franche-Comté contre 3,5 en moyenne en France métropolitaine.

Des inégalités plus marquées à Besançon, Belfort et Nevers

Les pôles, composés de villes-centres et de leurs banlieues éventuelles, sont des lieux où s'observent de forts contrastes sociaux, avec la cohabitation fréquente au sein des villes, de populations à faibles revenus et de populations aisées.

Parmi les grandes villes de la région, c'est à Besançon, Belfort et Nevers que les inégalités sont les plus marquées. Dans ces trois villes, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus riches est 3,7 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. Parmi les 16 grandes villes de la région, c'est à Montceau-les-Mines que les inégalités sont les moins marquées, les personnes les plus aisées y étant moins « riches » qu'ailleurs. Dans les petites et moyennes aires de la région, le niveau de vie médian se situe majoritairement entre 17 000 et 19 000 euros et les inégalités de niveaux de vie entre 2,8 et 3,2. Quelques aires se distinguent. Saint-Loup-sur-Semouse est l'une des petites aires en France dont le niveau de vie, des plus modestes comme des plus aisés, est le plus faible. C'est également le cas de l'aire de Joigny. Toutefois, dans cette dernière, l'échelle des niveaux de vie est plus étendue, et les inégalités plus prononcées.

À l'inverse, les habitants des deux petites aires de Morteau et Maîche, proches de la frontière suisse, ont un niveau de vie médian élevé, supérieur de 7 600 euros et 4 000 euros au niveau de vie médian de la région. Mais tous les habitants de ces aires ne bénéficiant pas de l'effet frontalier, les inégalités y sont également marquées.

Les communes isolées, réparties sur l'ensemble du territoire, constituent un ensemble hétérogène. Dans celles situées dans la Nièvre, le niveau de vie médian est de 17 600 euros. Il ne dépasse pas 9 730 euros pour les 10 % des personnes les plus modestes et s'élève au moins à 30 570 euros pour les 10 % les plus aisées. Dans celles du Doubs, l'échelle des niveaux de vie est décalée vers la droite, avec un 1er décile à 12 960 euros, un niveau médian à 24 180 euros et un 9e décile à 43 930 euros. Ces niveaux de vie plus élevés s'expliquent en grande partie par la proximité de la frontière suisse. Cela explique aussi que le niveau de vie correspondant au 9e décile soit le plus élevé dans les communes isolées, loin devant les couronnes et les pôles des grandes aires urbaines.

L'espace périurbain, regroupant les communes situées dans les couronnes des pôles, abrite quant à lui une population plus homogène socialement. Les personnes à faible niveau de vie sont moins présentes et les inégalités plus faibles.

Les personnes pauvres surreprésentées dans les pôles urbains

En Bourgogne Franche-Comté, 352 000 personnes vivent en situation de pauvreté monétaire en 2012. Le taux de pauvreté monétaire est ainsi de 12,8 %, soit 1,5 point de moins qu'en moyenne en France métropolitaine. La Bourgogne Franche-Comté fait aussi partie des régions françaises où l'intensité de la pauvreté, mesurée à partir du niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté, est la plus faible. Ainsi en Bourgogne Franche - Comté, la moitié des personnes pauvres vivent avec moins de 798 euros par mois, la moyenne de la France métropolitaine se situant à 780 euros.

Comme ailleurs en France métropolitaine, la géographie de la pauvreté est très liée à celle des villes et de leur zone d'influence. C'est dans la périphérie des grands pôles urbains, au sein de la « couronne » - espace plus éloigné encore que la banlieue du cœur de ville - que le niveau de vie médian est le plus élevé de la région et le taux de pauvreté, le plus faible (8 %). Les personnes pauvres sont à l'inverse surreprésentées dans les grands pôles urbains, là où l'habitat social est concentré. En Bourgogne Franche-Comté, 44 % des personnes pauvres vivent ainsi dans l'un des 16 grands pôles urbains alors que ces derniers regroupent 35 % de la population régionale.

La pauvreté se concentre plus particulièrement dans les villes-centres, avec des taux de pauvreté deux à trois fois plus importants que dans les autres territoires, banlieues et couronnes de ces grandes aires urbaines.

Les contextes territoriaux et économiques des aires urbaines influent sur le taux de pauvreté. Avec 8,9 % de sa population en situation de pauvreté monétaire, l'aire urbaine de Pontarlier, proche de la Suisse,

2 Moins de pauvreté dans les couronnes des grandes aires urbaines et le long de la frontière suisse

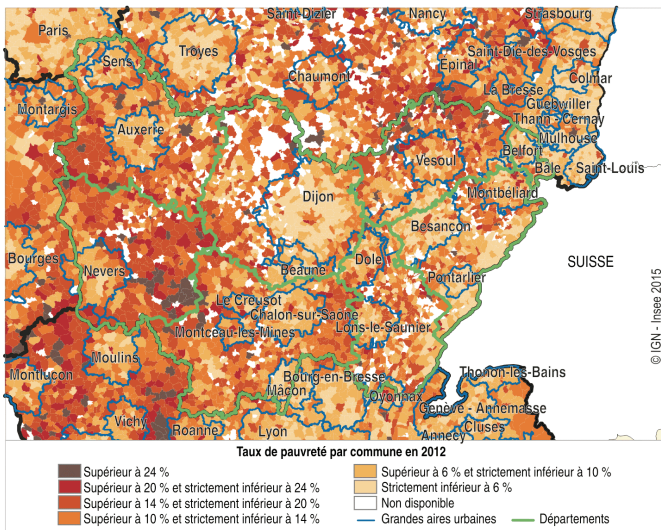

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

3 Des taux de pauvreté élevés dans les petites et moyennes aires de l'Yonne et de Haute-Saône

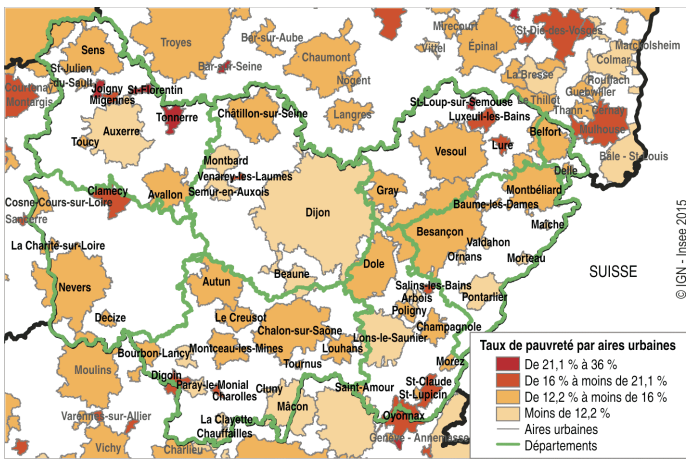

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

affiche le 7e plus faible taux de pauvreté des 230 grandes aires urbaines métropolitaines. A contrario, le taux de pauvreté est le plus élevé dans l'aire de Belfort avec 15,7 %, ce qui la situe au 167e rang. Si l'on ne considère que leurs deux villes-centres, les taux de pauvreté sont respectivement de 11,3 % à Pontarlier et de 24,6 % à Belfort. L'aire urbaine de Dijon se classe en 26e position avec un taux de pauvreté de 10,3 %, celle de Besançon se situe à la 35e place avec 12,6 %. Cet échelonnement se retrouve au sein des moyennes et petites aires où la pauvreté est aussi plus marquée dans les pôles. Les petites ou moyennes aires de l'Yonne et de la Haute-Saône sont les plus concernées par la pauvreté. Trois habitants sur dix vivent en situation de pauvreté monétaire dans l'aire de Saint-Loup-sur-Semouse, un sur quatre dans celle de Joigny et un sur cinq dans celles de Migennes, Saint-Florentin et Tonnerre. La situation économique est plus difficile dans ces petites et moyennes aires où l'emploi diminue en raison notamment d'une faible progression du secteur tertiaire couplée à la baisse de l'emploi industriel et agricole et d'un manque de dynamisme démographique.
À l'opposé, les petites aires situées dans le Doubs et qui bénéficient de la proximité de la Suisse ou de celle de Besançon sont moins touchées par la pauvreté. Les taux de pauvreté dans les aires de Morteau, Maîche et de Valdahon sont inférieurs à 9 %.

Pauvreté en milieu rural : surtout dans la Nièvre et la Haute-Saône

Les communes multipolarisées et les communes isolées de l'influence des villes regroupent 27 % de la population régionale et 26 % des personnes pauvres. En moyenne, la pauvreté n'y est pas plus importante que dans l'ensemble de la région. Au-delà de cet effet moyen, la pauvreté est surtout présente dans le Morvan et le Haut-Nivernais pour la Nièvre, dans le nord de la Haute-Saône, et en Puisaye dans l'Yonne. Ainsi, dans l'ensemble des communes isolées du département de la Nièvre, le taux de pauvreté s'élève à 17,7 % et à 16 % dans celles situées en Haute-Saône, avec localement des niveaux qui dépassent 25 %. L'ensemble des communes isolées situées dans les département du Doubs et du Jura profitent de leur proximité avec la Suisse. Dans le Doubs, le revenu disponible médian de cet espace isolé dépasse de presque 5 000 euros le revenu médian régional. Le taux de pauvreté de ces territoires est faible : 10,4 % pour les communes du Jura et 7,3 % pour celles du Doubs.

Pauvreté élevée chez les personnes vivant principalement des indemnités de chômage

En Bourgogne Franche-Comté comme au plan national, les personnes les plus touchées par la pauvreté sont celles dont le revenu principal est constitué d'indemnités de chômage : plus de la moitié d'entre elles sont en situation de pauvreté monétaire. Elles représentent 3 % des habitants mais 11 % des personnes pauvres. À l'inverse, bien qu'étant les plus nombreuses parmi l'ensemble des personnes pauvres, celles vivant principalement d'un revenu d'activité salariée sont sous-représentées. Elles regroupent 63 % des habitants mais 47 % des personnes pauvres. Leur taux de pauvreté est le plus faible, avec 9,7 %. Il y a davantage de pauvreté chez les personnes vivant principalement d'une activité non salariée. Les non salariés qui présentent une très grande variété de profils, ont des revenus très hétérogènes, c'est pourquoi ils combinent un niveau de vie médian et un taux de pauvreté élevés. Les personnes percevant principalement des pensions ou retraites sont relativement moins concernées par la pauvreté. Elles représentent 27 % de la population et 24 % des personnes pauvres de la région.

Les familles monoparentales plus exposées à la pauvreté monétaire

Tous les ménages ne sont pas concernés de la même façon, les charges de famille exposant davantage à la pauvreté. Les enfants génèrent des dépenses supplémentaires sans contribuer directement aux ressources et la présence d'un seul revenu rend la pauvreté plus probable. Les couples sont donc les moins exposés à la pauvreté, et encore moins ceux qui n'ont pas d'enfant. Comme en France métropolitaine, les taux de pauvreté des membres de familles monoparentales sont cinq fois plus élevés que ceux des couples sans enfant (29,4 % contre 5,5 %). Les personnes vivant seules dans leur logement se placent en position intermédiaire (autour de 16 %). En volume, ce sont toutefois les couples avec enfant(s) qui représentent le plus de personnes en situation de pauvreté monétaire, suivis par les familles monoparentales. Ces deux types de ménages regroupent 66 % des personnes vivant en situation de pauvreté monétaire. De nombreux enfants vivent ainsi dans des ménages aux faibles revenus.
Avec, dans l'ensemble, des niveaux de vie plus faibles, les locataires sont davantage exposés à la pauvreté : un sur quatre vit ainsi en situation de pauvreté monétaire contre un propriétaire sur quinze.

Les prestations sociales pèsent davantage dans les territoires les plus défavorisés

La redistribution par les prestations sociales et l'impôt tend à réduire fortement les disparités de niveau de vie. Les prestations sociales, qui regroupent les aides liées à la famille, au logement ainsi que les minima sociaux, ne représentent que 5 % du revenu disponible pour l'ensemble des ménages de Bourgogne Franche-Comté, comme au plan national. Elles atteignent 5,5 % dans le Territoire de Belfort, la Nièvre et la Haute-Saône.
Le poids des pensions, rentes et retraites reflète quant à lui les caractéristiques démographiques des territoires : il est de 38 % dans la Nièvre, de 32 % dans l'Yonne et la Saône-et-Loire, où les retraités sont davantage présents que dans les autres départements de la région. Parallèlement, dans le Doubs et le Territoire de Belfort, où la population est plus jeune et plus active, la part des salaires, traitements ou prestations chômage est la plus élevée, avec respectivement 72 % et 71 %, soit 8 et 7 points de plus qu'au niveau régional. Enfin, la part des impôts traduit les écarts de

4 La redistribution par l'impôt et les prestations sociales réduit les disparités

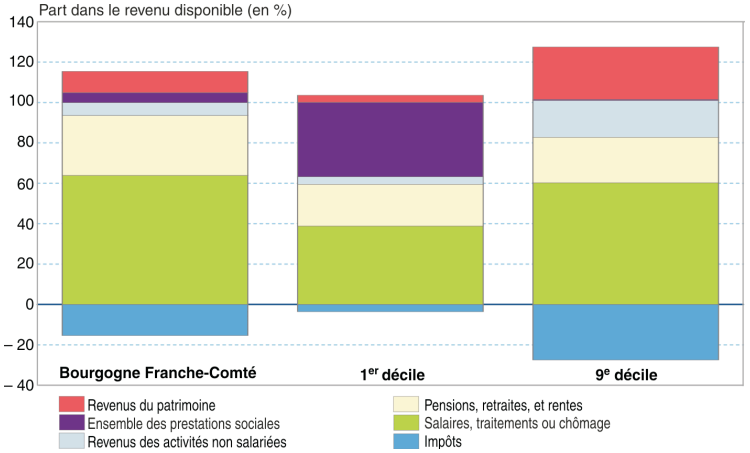

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

richesse du territoire, les départements de la Côte-d'Or et du Doubs sont les deux plus contributifs proportionnellement (plus de 16 %).

Les prestations sociales représentent en moyenne 37 % du revenu disponible des plus pauvres

Pour les personnes les plus pauvres, le niveau de vie dépend fortement des prestations sociales. Ainsi, pour les 10 % des personnes ayant les plus faibles niveaux de vie, les prestations sociales représentent 37 % du revenu disponible, un point de moins qu'en France métropolitaine.

Dans l'ensemble des grands pôles urbains, où les inégalités sont fortes, les prestations sociales constituent en moyenne 45 % du revenu disponible des 10 % des personnes les plus modestes. Leur contribution est de 28 % dans le périurbain des grands pôles, et de moins de 24 % dans les couronnes des petits et moyens pôles. Toujours pour les 10 % les plus pauvres, la part des pensions, rentes et retraites est plus élevée dans les territoires isolés et les couronnes des moyens pôles.

À l'opposé, les revenus du patrimoine constituent une plus forte part du revenu disponible pour les plus riches. En moyenne, pour les 10 % des personnes ayant les plus forts niveaux de vie (plus de 2 850 euros par mois), les revenus du patrimoine contribuent pour 26 % au revenu disponible. ■

Sources

Les données issues du Fichier localisé social et fiscal proviennent du rapprochement :
- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques
- et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA).

Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec des prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL) à compter de l'année de revenu 2012.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux, hors sans-abri, prisons, foyers et maisons de retraites. Les résultats portent sur la métropole ainsi que sur la Martinique et la Réunion. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Définitions

Revenu disponible du ménage : somme des revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites ...) et des revenus du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmentée des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et diminuée des impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et des prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage, car il est tenu compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :
· le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
· les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC ;
· les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Alors que le revenu disponible concerne le ménage, le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient. Tous les individus d'un même ménage possèdent donc le même niveau de vie : celui du ménage dont ils font partie.

Niveau de vie médian : niveau de vie qui partage la population en deux parties égales. La moitié des habitants dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant, l'autre moitié dispose d'un niveau de vie supérieur à ce montant.

Le seuil de pauvreté est égal à 60 % du niveau de vie médian national. Il est calculé sur le champ des ménages fiscaux ordinaires, à partir de leur revenu disponible. Calculé à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux, il s'élève en 2012 à :
- 987 euros pour une personne vivant seule ;
- 1 283 euros pour une famille monoparentale élevant un enfant âgé de moins de 14 ans :
- 1 777 eurospour un couple élevant un enfant âgé de moins de 14 ans.
- 2 073 euros pour un couplé élevant trois enfants âgés de moins de 14 ans

Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Déciles : le 1er décile est la valeur d'une variable en dessous de laquelle se situe 10 % de la population. Ainsi, le 1er décile du niveau de vie est le niveau de vie en dessous duquel vit 10 % de la population. À l'opposé, le 9e décile correspond au niveau de vie au-dessous duquel se situe 90 % de la population.

Pour en savoir plus

- Aerts A.T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n°1552, mai 2015
- Mirault A., Pariente J., Charton C. « Les disparités territoriales de revenus se creusent en Bourgogne et en Franche-Comté », *Insee Flash Franche-Comté,* n°8, février 2015
- Détroit A., Léger M., « Pauvreté en Bourgogne : des jeunes, des femmes, des familles monoparentales », *Insee Bourgogne, Dimensions 4 pages*, n° 198, avril 2014
- Vivas E., « Franche-Comté : une moindre intensité de la pauvreté mais des disparités territoriales marquées », Insee Franche-Comté, *L'essentiel,* n° 147, septembre 2013

Insee Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
CS 11997
25020 BESANÇON CEDEX
Directeur de la publication :
Patrick Pétour
Rédactrice en chef :
Martine Azouguagh
Crédits photos :
D. Cesbron, CRT, L. Cheviet
ISSN : 2416-8092
Dépôt légal : juin 2015

© Insee 2015

Insee
Mesurer pour comprendre
Franche-Comté